

Luxembourg, le 12 avril 2019

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de février 2019.¹

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats² – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable³ des crédits immobiliers accordés aux ménages est resté inchangé à 1,53% par rapport au mois de janvier 2019 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a augmenté de 31 millions d'euros sur un mois pour s'élever à 209 millions d'euros au mois de février 2019. En comparaison annuelle, le taux a diminué de 6 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats est resté stable.

Le taux d'intérêt fixe⁴ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 4 points de base en comparaison mensuelle pour s'élever à 1,81% en février 2019. Le volume des créances nouvellement accordées a augmenté de 25 millions d'euros en rythme mensuel pour

1 Certaines données ont été révisées en avril 2019 pour la période de référence allant de novembre 2017 à janvier 2019. Ainsi, les statistiques des nouveaux crédits immobiliers à taux variable et à taux fixe ont légèrement changé. Ces révisions résultent essentiellement d'un alignement aux définitions et concepts par une grande banque de la Place. Il convient de noter que les révisions concernent surtout les volumes d'activité, laissant la série de taux quasiment inchangée. Par ailleurs, les statistiques sur les crédits nouvellement accordés aux sociétés non financières ont également été révisées.

2 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

3 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

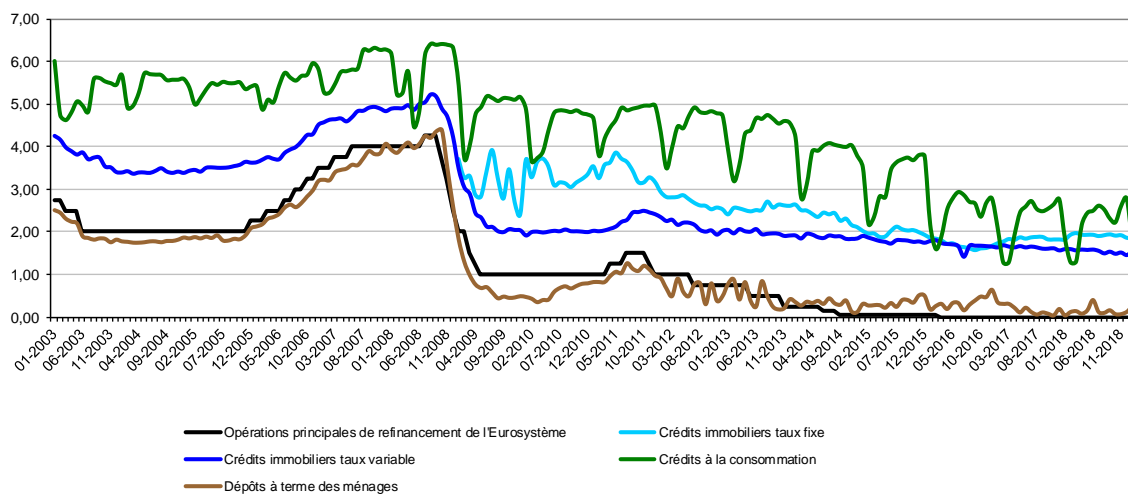
4 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

porter l'activité à 278 millions d'euros durant la dernière période de référence. En glissement annuel, le taux a baissé de 12 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 24 millions d'euros.

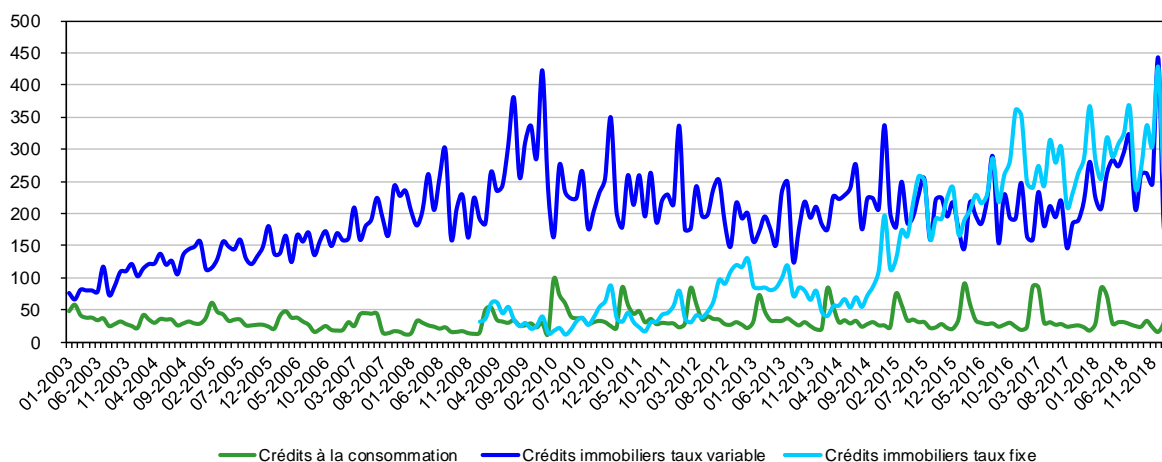
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a diminué de 42 points de base entre le mois de janvier 2019 et le mois de février 2019 pour atteindre 1,39% tandis que le volume d'activité a augmenté de 48 millions d'euros pour s'inscrire à 78 millions d'euros. Il convient de rappeler que ces évolutions s'inscrivent dans le contexte des conditions de financement favorables offertes par les banques lors du festival de l'automobile. En rythme annuel, le taux d'intérêt a progressé de 10 points de base tandis que le volume d'activité a diminué de 5 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 19 points de base en comparaison mensuelle pour s'inscrire à 4 points de base au mois de février 2019.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumen représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



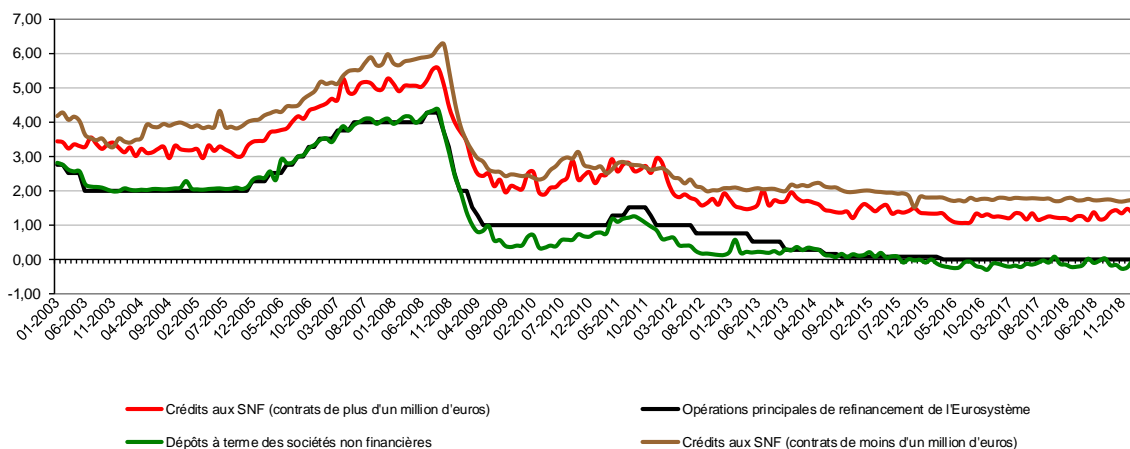
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats² – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable³ sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF est resté inchangé à 1,73% par rapport à janvier 2019. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 75 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 791 millions d'euros durant le mois de février 2019. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 6 points de base tandis que le montant des crédits nouvellement accordés est resté stable.

Le taux d'intérêt variable³ pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a diminué de 16 points de base en comparaison mensuelle pour s'élever à 1,15% durant la dernière période de référence. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 282 millions d'euros sur un mois pour porter l'activité à 6 289 millions d'euros au mois de février 2019. En comparaison annuelle, ce taux a augmenté de 3 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 964 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an s'est établi à -21 points de base au mois de février 2019 contre -5 points de base le mois précédent.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Département Relations internationales et communication
 Section Communication
 Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599
 Email : press@bcl.lu
www.bcl.lu